- Communication Gendarmerie : Ce 27 février 2018, deux faits de vols par fausse qualité ont eu lieu à Lay-Saint-Christophe et Favières. Dans les deux cas, la manière d'opérer est similaire:
 - Un faux policier se présente et fait croire à un vol ou cambriolage et doit vérifier des choses dans l'habitation, 'habitant le laisse rentrer et fait le tour avec lui. Après son départ des objets ont disparu.
 - Un individu se présente au domicile de personnes âgées en indiquant être un employé d'une société ce qui lui permet de faire le tour de l'habitation avec l'habitant avant qu'un faux policier arrive et fasse semblant d'appréhender l'employé. A leur départ, des objets ont disparu.

Ce genre de ruse fait appel à la crédulité des citoyens et notamment des plus âgés.

Quelques conseils s'imposent à vos administrés :

- Signaler les démarcheurs indésirables notamment en composant le 17 afin qu'une patrouille vienne les contrôler et essayer de fournir le plus de détails possibles (description physique, vêtements, véhicule, immatriculation...)
- Ne pas hésiter à vérifier la qualité de votre interlocuteur : carte professionnelle par exemple, quelqu'un qui vous l'exhibe sans vous laisser la lire a peut-être quelque chose à se reprocher
- Vérifier auprès de la mairie si des travaux sont en cours (assainissement, électricité...)
- Ne pas laisser entrer des inconnus chez vous
- Ne pas laisser en évidence des objets ou biens précieux (ne pas cacher ces objets dans les chambres parentales ni dans les salle-de-bains et ne pas indiquer où ils sont, même aux gendarmes !)
- Ne pas fournir de renseignements personnels ou bancaires
- Si une personne dit être de la police, songez que vous vivez en zone gendarmerie et que si des policiers viennent, ils doivent nous aviser de leur présence donc faites le 17 pour vérifier

Ces conseils ne sont pas exhaustifs, il convient de rester vigilant même dans les communes peu sujettes à la délinquance, car c'est d'abord en ne montrant pas nos faiblesses que nous contenons les délinquants.

Évènements à venir :

 <u>Dimanche 18 Mars</u>: Loto des Enfants, organisé par Bricol'école à la MJC. Bulletin municipal mairie Allamps Directeur publication : J-F. Baltard Comité de rédaction : conseillers municipaux Crédits photos : mairie 28
Février.

Bulletin Municipal

8 conseillers municipaux sont présents (et 2 ont donné procuration)

Florent Moinier est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux informations diverses.

La séance débute à 20h et finit à 22h00.

Dans ce numéro

23.2.2018
Les informations diverses
Les évènements à venir

Les délibérations du

Délibérations:

1. Communauté de communes – aides habitat 2018.

La commune reconduit en lien avec la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois son action pour l'amélioration de l'habitat (façade, toiture, isolation, lutte contre la vacance des immeubles dégradés, précarité énergétique). Des aides d'un montant de 20 % (10 % commune, 10 % communauté de communes) peuvent être accordées sous conditions. Les dossiers sont à retirer en mairie avant le début des travaux. Si vous envisagez des travaux d'amélioration de votre habitat, vous pouvez contacter la communauté de communes — Cécile Petitjean — qui pourra vous informer de toutes les aides qui peuvent être accordées par d'autres organismes.

2. Approbation des comptes de gestion du receveur municipal.

Le conseil a approuvé les comptes de gestion 2017 pour les budgets eau et commune.

3. Compte administratif 2017 « Eau »

Le conseil a voté le compte administratif du budget Eau. La section de fonctionnement présente un excédent de 4.534,94 €; la section d'investissement présente un excédent de 25.357,42 €. Il faut également prendre en compte un reste à réaliser en dépenses de 100.000 € (travaux d'adduction d'eau potable en cours).

4. Compte administratif 2017 « Commune »

Le conseil a voté le compte administratif du budget de la commune. Le résultat fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 203.805,41 € et un déficit en section d'investissement de 52.008,13 €. Le reste à réaliser s'élève à 63.354,64 € en dépenses et à 10.000 € en recettes.

5. Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le Maire est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie de 100.000 € afin de couvrir les dépenses d'eau potable dans l'attente de la réalisation d'un prêt qui ne pourra se réaliser qu'après le vote du budget primitif.

6. Vente d'eau à la commune de Barisey-la-Côte

Une convention a été passée en janvier 2004 avec cette commune pour la fourniture d'eau. Il a été proposé de dénoncer cette convention car Barisey-la-côte n'a pas toujours pas donné suite à la proposition d'augmentation du tarif de base. Le conseil, par 7 pour, 2 contre et 1 abstention, propose d'attendre sa prochaine réunion afin de prendre une décision définitive.

7. Election d'un délégué « Elu » au CNAS

M. Florent Moinier est désigné en qualité de délégué représentant les élus au sein du Comité National de l'Action Sociale – délégation de Meurthe-et-Moselle.

Informations diverses:

- Organisation du vide-greniers: Il est prévu le dimanche 29 avril prochain mais seulement 5 conseillers seront présents ce jour-là. Celui-ci est pour l'instant suspendu. Le Comité des Fêtes fait donc appel à d'autres bénévoles que ceux du Conseil municipal afin de pouvoir à nouveau envisager la préparation et l'organisation d'une telle manifestation. Se faire connaître auprès de la mairie au plus tôt, avant le vendredi 16 mars 2018 (les procédures administratives doivent être enregistrées deux mois avant).
- ➤ <u>Carte scolaire</u>: fermeture conditionnelle d'une classe en primaire à la rentrée 2018; l'inspectrice viendra fin juin et début septembre recenser les élèves avant de prendre une décision définitive.

- ➤ <u>RPI</u> (regroupement pédagogique intercommunal) : une prochaine réunion est prévue fin mars avec l'Inspectrice et les communes de Vannes-le-Châtel et Gibeaumeix.
- Commission Finances : elle se réunira le 9 mars prochain afin de préparer les budgets primitifs et examiner les différentes demandes de subvention de fonctionnement.
- Les fréquences de la TNT changent! à partir du 27 mars 2018, la commune est concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne rateau (cas de l'antenne collective). La recherche des chaînes est une opération simple à réaliser, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Plus d'informations sur le site « recevoirlatnt.fr »; en cas de difficultés après le 27 mars, vous pourrez contacter un centre d'appel au 0970 818 818 (appel non surtaxé).
- Secrétariat de mairie : il sera fermé samedi 10 mars 2018
- Démarchage à domicile: la commune ne cautionne aucun démarchage à domicile. Les personnes qui se présentent chez les particuliers en laissant entendre que la mairie est informée, doivent avoir une carte revêtue du cachet de la mairie (comme par exemple pour le recensement de la population).